Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20240212-2024A0212001-AU

VILLE DE BAUVIN

Louis-Pascal LEBARGY
Maire

DECISION DU MAIRE N°01/2024

Objet : Marché passé en procédure adaptée
Fourniture et livraison de vêtements de travail – Lot n°1 – Police Municipale
2023M007

Le Maire de BAUVIN,

Vu l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 31 octobre 2020 et du 16 novembre 2022, portant délégation à Monsieur le Maire de Bauvin pendant la durée de son mandat, visant toutes opérations liées à la passation des marchés et des contrats,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique,

Considérant les résultats de la mise en concurrence pour le marché public repris en objet,

DECIDE

Article 1 : L'attribution du lot n°1 du marché « Fourniture et livraison de vêtements de travail » à GK PROFESSIONAL – 159 Avenue Gallieni – 93 170 BAGNOLET.

Article 2 : Le marché est conclu avec un montant maximum de 4 500 € HT par an. Les prix du marché sont définis dans le bordereau de prix unitaires.

Article 3 : Le marché prend effet à compter du 1er mars 2024 pour une durée de douze mois et sera renouvelable tacitement deux fois pour la même durée sauf dénonciation contraire 3 mois avant la date anniversaire par l'une ou l'autre des parties.

Article 4 : Cette décision est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Bauvin, le 12 février 2024
Le Maire,
Louis Pascal LEBARGY

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)